

COMMUNE DE VRAIVILLE

Tél : 02.32.50.66.04

Fax: 02.32.50.88.28

Email : mairie.vraiville@wanadoo.fr**SEANCE DU 25 FEVRIER 2010**

Le vingt-cinq février DEUX MIL DIX, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	17 février 2010	Affichée le	17 février 2010
----------------	-----------------	-------------	-----------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	14
Nombre de pouvoirs :	14	Nombre de votants :	14
Secrétaire de séance :	Madame Carole DEVAUX est élue secrétaire assistée de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie.		

PRESENTS : Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe, Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mme DEVAUX Carole, Mr LELIEUR Charles, Mr J.F. MARTIN, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, Mr PAUMIER Jacky, Mme SURVILLE Annie, Mr François JORON, Mr Jackie GOUJON, Mr Hervé GAMBLIN, Mr Christian GRANDSIRE.

EXCUSE(S) : Mme LEMAUX Béatrice

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sous la présidence de Madame Andrée PREVOTEAU, adjointe et doyenne d'âge du Conseil Municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2009 qui s'établit ainsi :

BUDGET COMMUNAL**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 186 363.89 €
 Recettes 196 170.09 €
 Excédent de l'exercice 9806.20 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 36 584.13 €
 Recettes 57 506.75 €
 Excédent de l'exercice 20 922.62 €

EXCEDENTS 2008

Fonctionnement 89 612.64 €
 Investissement - 17 753.43 €

EXCEDENT 2009 102 588.03 €

CAISSE DES ECOLES

Dépenses 20 396.15 €
 Recettes 29 535.88 €

EXCEDENT 2009 9 1739.73 €

CCAS 2009

Dépenses 5837.39 €
 Recettes 6225.36 €

EXCEDENT 2009 387.97 €

Hors de la présence de Mr PAUMIER Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2009 de la Caisse des Ecoles et du CCAS 2009.

COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2009 de la commune et des budgets annexes lors de la réunion du 25 février 2010.
- Après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures :
 1. le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008
 2. Celui de tous les titres de recettes émis
 3. Et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés

Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le compte de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient instaurés lors de la réunion de conseil du 27 septembre 2005 le principe de Participation pour Voies Nouvelles et de leurs Réseaux (PVNR).

La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et habitat a remplacé la participation pour voies nouvelles et réseaux (PVNR), créée par la loi n° 2000-1208 Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, par la **participation pour voirie et réseaux (PVR)**.

Textes législatifs et réglementaires :

- Code de l'urbanisme : articles L. 332-11-1, L. 332-13
- Instruction codificatrice n° 05-006-M14 du 27 janvier 2005
- Instruction codificatrice n° 02-081-M4 du 8 octobre 2002.

Doctrine :

- Circulaire n° 2004-8 UHC/DU/3/5 du 5 février 2004 du ministre de l'Équipement, des transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer
- Réponse ministérielle Auban, Séant, 5 août 2004, n° 10327

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'instauration de la PVR Participation pour Voie et Réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, décide :

- d'instaurer le régime de la participation pour le financement de la PVR.

TABLEAU DES ELECTIONS RÉGIONALES

DIMANCHE 14 MARS 2010

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H00	C. CHEVAL	Jacky PAUMIER	M. MEEUS
10H00-12H00	A. SURVILLE	Jacky PAUMIER	L. MOREAU
12H00-14H00	H. GAMBLIN	Andrée PREVOTEAU	J-F. MARTIN
14H00-16H00	C. GRANDSIRE	Jacky PAUMIER	J. GOUJON
16H00-18H00	C. LELIEUR	Andrée PREVOTEAU	F. JORON

DIMANCHE 21 MARS 2010

HORAIRES	EMARGEMENT	PRESIDENT	POINTAGE
8H00-10H00	J-F. MARTIN	Jacky PAUMIER	M. MEEUS
10H00-12H00	L. MOREAU	Jacky PAUMIER	A. SURVILLE
12H00-14H00	J. GOUJON	Andrée PREVOTEAU	C. CHEVAL
14H00-16H00	C. DEVAUX	Jacky PAUMIER	G. BOURDON
16H00-18H00	C. LELIEUR	Andrée PREVOTEAU	H. GAMBLIN

DIVERS

Après avoir pris l'avis de Monsieur le Maire, M. Hervé GAMBLIN expose au Conseil municipal la possibilité de créer un poste de 2^e adjoint. Cette proposition sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.